



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Projet d'Allée alluviale à Baillargues (34) Constat de retrait

N°Ae : 2014-46

Constat de report d'une demande d'avis

*
* *
*

L'Ae a été saisie pour avis sur le projet d'Allée alluviale à Baillargues par courrier du préfet de l'Hérault en date du 4 mars 2014 ; le dossier ayant été reçu complet le 25 avril 2014, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 7 mai 2014.

Par courrier en date du 16 juillet 2014, le préfet de l'Hérault a informé le président de l'Ae de la décision du maître d'ouvrage, Montpellier Agglomération, de retirer son dossier de demande d'autorisation.

Réunie en séance le 23 juillet 2014, date à laquelle la délibération sur ce projet était inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

SERVICE EAU ET RISQUES

Unité : démarches concertées, gestion des milieux aquatiques

Affaire suivie par :
Nom : Pierre GIRAUD
Courriel : pierre.giraud@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 27

Montpellier, le 16 juillet 2014

**Ministère de l'Écologie, du Développement Durable
et de l'Énergie (MEDDE)
Conseil Général de l'Environnement
et du Développement durable (CGEDD)
Autorité Environnementale
Tour Sequoia
92055 La Défense Cedex**

A l'attention de M. Philippe Ledenvic
et de Mme Véronique Wormser


OBJET : Allée alluviale de Baillargues – annulation de la demande d'avis au titre de l'Autorité Environnementale

Par courrier du 4 mars 2014, vous avez été saisi sur le projet de création de l'allée alluviale de Baillargues pour avis, au titre de l'autorité compétente en matière d'environnement mentionnée au III de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

Le maître d'ouvrage de cette opération (Communalisé d'Agglomération de Montpellier) vient de nous annoncer l'annulation du dépôt de son dossier par courrier le 10 juillet 2014.

Aussi, par la présente, je vous confirme que le préfet de l'Hérault retire sa demande de saisine de l'Autorité Environnementale sur ce projet.

p / le Préfet
la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer



Mireille JOURGET

Pièces jointes : courrier CAM du 10 juillet
Copie : DREAL LR / S.A.

DDTM 34 - Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h30
Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02